

COMMENTAIRE DE DOCUMENT HISTORIQUE (HISTOIRE MÉDIÉVALE)

ÉPREUVE D'OPTION : ORAL

Bruno DUMÉZIL, Jean-François LASSALMONIE

Malgré l'exotisme d'un programme consacré au haut Moyen Âge, la commission de l'épreuve orale optionnelle de commentaire de document historique a été très favorablement impressionnée par le bon niveau général des candidats : les notes attribuées se sont étagées de 9 à 19 sur 20, pour une moyenne de 13,4. Le jury entend toutefois exprimer sa préoccupation face à la chute de près de moitié du nombre d'admissibles dans cette option par rapport aux sessions antérieures, dont les causes devront être examinées avec attention.

La longueur des documents proposés, en français modernisé, était limitée à une page, avec des notes explicatives si nécessaire. Chaque candidat était invité à tirer au sort entre cinq documents. Comme annoncé dans la présentation du programme, la commission a varié la nature des documents proposés. Elle a tenu compte de leur inégal degré de difficulté, les « classiques » du commentaire historique (chroniques, capitulaires) étant présumés plus familiers des candidats que des documents plus littéraires (poèmes) ou plus techniques (polyptyques, *ordines*). L'expérience a malgré tout confirmé que la nature du document ne prédétermine pas le résultat de l'épreuve.

Les connaissances ont été évaluées sur la base des manuels et autres usuels dont la liste a été fournie par la bibliographie du programme. Au moment de la discussion, le jury a pu discuter des apports récents de la recherche ou des changements de perspective historiographique (notamment en matière de polyptyques), sans que ces renouvellements des connaissances soient pris en compte dans l'évaluation de l'exposé. Ainsi le candidat qui a présenté le *Mundehe* et le *Friedelehe* à propos de la conception germanique du mariage n'a-t-il pas été pénalisé par le jury, bien que ces notions soient désormais rejetées par les spécialistes, car cette révision relativement récente de l'historiographie n'a pas encore pénétré les ouvrages de synthèse.

Les questions, posées principalement par le membre de la commission qui avait fourni le document, visaient soit à permettre aux candidats d'améliorer leur prestation en revenant sur les insuffisances du commentaire, soit à tester l'étendue de leurs connaissances après les meilleurs exposés déjà assurés d'une note élevée. Les candidats semblent s'être bien préparés psychologiquement à cette seconde partie de l'oral, qui est partie intégrante de l'épreuve, et à laquelle ils se sont généralement prêtés de manière satisfaisante.

Les défauts sanctionnés par la commission ont rarement été d'ordre formel. La quasi totalité des candidats a montré sa maîtrise méthodologique de l'exercice et produit un commentaire construit, avec une introduction présentant l'auteur si possible, le contexte, les enjeux du texte et l'annonce du plan, un développement en deux ou trois parties, et une conclusion. L'expression orale des candidats était le plus souvent de bonne tenue, aisée et claire, et la commission a relevé avec satisfaction que plusieurs savaient manier le vocabulaire de l'analyse diplomatique dans le commentaire des actes normatifs.

Dans l'ensemble, les candidats ont fait montre des connaissances que le jury pouvait raisonnablement attendre d'eux au terme d'une année de découverte du monde carolingien. Les erreurs de chronologie ou d'histoire événementielle ont été peu nombreuses, et la plupart des candidats ont su convenablement présenter les institutions publiques, l'organisation de l'Église ou du grand domaine, ou encore le système monétaire ; le jury a été agréablement

surpris par l'érudition de quelques-uns dans la métrique latine ou la rhétorique. Rares ont été les commentaires malheureux, comme cette allusion d'une candidate à la « *famine endémique* » qui aurait affecté le monde carolingien, à propos d'une restitution de biens censée améliorer l'ordinaire des chanoines de la riche abbaye Saint-Martin de Tours.

En définitive, le principal point noir était l'inculture religieuse de plusieurs candidats, reflet d'un phénomène ancien et général parmi les étudiants. Alors que les controverses religieuses étaient au programme de l'épreuve, une candidate ne savait pas où l'adoptianisme avait pris naissance. Des notions de base n'étaient pas maîtrisées par certains, qui ont confondu théologie et droit canon ou n'ont pu expliquer clairement la différence entre hérésie et paganisme ; la notion de sacre a également posé problème, notamment pour le candidat qui a évoqué la première occurrence de ce rituel sous Clovis. Le jury ne saurait trop recommander aux candidats à n'importe quelle question d'histoire de la Chrétienté médiévale la lecture préalable des vingt pages d'« Introduction au vocabulaire usuel du christianisme » placées par Jean Chélini en tête de son *Histoire religieuse de l'Occident médiéval* (éd. de poche, coll. « Pluriel »).

Reste que la maîtrise des méthodes, la solidité des connaissances et l'intelligente exploitation du document ont été récompensées chez beaucoup de candidats.

Documents commentés

Capitulaire de Louis II sur l'ordre public (850), 16/20. — L'éclatement de l'Empire carolingien vu par Reginon de Prüm (887-888), 16/20. — Le testament de Charlemagne (811), 19/20. — Le roi des Francs face à l'hérésie : lettre d'Alcuin à Charlemagne (v. 787-799), 09/20. — Capitulaire général (802), 16/20. — Charte du comte Eudes (887), 09/20. — Poème d'Ermold le Noir sur le palais d'Ingelheim (fin des années 820), 15/20. — *Ordo* de couronnement de la reine Herminetrude (866), 10/20. — L'exploitation d'un grand domaine monastique : censier du monastère alsacien de Marmoutier (2^e moitié du IX^e siècle), 13/20. — Actes du concile de Tours (813), 12/20. — Épitaphe du pape Hadrien (795), 14/20. — Un domaine rural au IX^e siècle : Palaiseau (années 820), 12/20.